80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 1

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Avec toute l'équipe municipale, nous avons œuvré ce dernier semestre avec sérénité, volonté et dynamisme.

Nos premiers projets sont en effet dans leur phase opérationnelle. La deuxième tranche des travaux de réfection de la rue du 14 Juillet est sur le point de voir son aboutissement.

Conscient de la gêne occasionnée par les travaux répétitifs et de la perte d'exploitation liée à la difficulté d'accès au débit de tabac. J'ai proposé au conseil municipal de céder pour l'euro symbolique le local communal attenant (magasin de fleurs). Proposition qui a été votée à l'unanimité le 7 juillet dernier. Cette cession va permettre à Monsieur Michel GRIMM d'agrandir sa surface de vente en créant un accès direct depuis le magasin actuel ce qui facilitera grandement l'organisation interne de sa chalandise.

L'étude de mise en conformité de notre Espace Culturel est en voie d'achèvement. La société O.T.E. doit nous soumettre ses propositions avant fin décembre.

En étroite collaboration avec les services techniques de la Communauté de Communes les Châteaux, l'implantation de la vidéosurveillance des bâtiments communaux a été validée le 2 décembre dernier. L'installation de neuf caméras au niveau de l'atelier communal, du hall des sports, de l'espace culturel, de l'école maternelle, de l'école élémentaire et de la mairie sera effectuée au premier trimestre 2009. Leur mise en place sera conforme à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ainsi qu'à l'article 10 de la loi NE 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. Elle permettra de disposer d'images exploitables destinées à identifier les fauteurs de troubles ou de dégradations et comportera un logiciel de recherche simple et intuitif avec possibilité d'extraire des fichiers vidéo ou photo à destination de la gendarmerie.

Notre projet de création d'un espace ludique pour les enfants est pour l'instant retardé du fait que sa réalisation peut être éventuellement subordonnée au projet de mise en conformité de notre espace culturel.

Le 14 décembre prochain, le tram-train, en réalité provisoirement le TER, fera la navette entre Entzheim Aéroport et Strasbourg gare centrale en 9 minutes, environ tous les quart d'heure tout au long de la journée. Un parking voiture de 171 places a été aménagé, ainsi qu'un abri-vélo sécurisé de 25 places, accessible depuis notre commune par l'allée de l'Europe (à gauche avant de traverser la voie ferrée en venant du village).

Pour faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes et piétons, j'ai demandé au conseil général la réalisation d'une piste cyclable entre notre commune et la nouvelle gare d'Entzheim Aéroport. Ce dernier m'a confirmé qu'il pilotera une étude de faisabilité en 2009 pour une réalisation en 2010/2011, dont le coût sera assuré à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes les Châteaux et 50 % par le Conseil Général.

Avec la Communauté de Communes «les Châteaux», nous avons mis en ligne notre site internet: www.cc-leschateaux.fr. En cliquant sur le blason de notre commune vous trouverez l'ensemble des renseignements concernant Hangenbieten.

Pour conclure, je tiens à vous présenter en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux, en vous souhaitant une excellente année et surtout une santé de fer, que 2009 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles ainsi que pour vos proches.

Votre Maire,
André BIETH

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 2

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2008 :

- Attribution d'aides pour ravalement de façades à :
  - Mme et M. Roger GRUTTER
  - Mme et M. Maurice RIEB
  - Mme et M. Frédéric SCHILL
  - Mme Simone HEITZ
- Décision d'attribuer à OTE la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en conformité de l'isolement acoustique de la salle de l'espace culturel.
- Cession à titre gratuit du local (section 1 parcelle 142) à M. Michel GRIMM.
- Décision de procéder à l'étude et à l'appel d'offres pour la mise en place d'un espace ludique rue des Noyers.
- Participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.
- Décision de créer un poste d'adjoint administratif pour des besoins occasionnels.

Séance du 1er septembre 2008 :

- Attribution de prix aux lauréats du concours communal de fleurissement :
  Catégories : Cours fleuries, Fenêtres et Balcons fleuris, Maisons et Cours fleuries
- Attribution du lot n° 1 TERRASSEMENTS VOIRIE à l'entreprise Louis ADAM pour un montant de 262.694,82 € TTC.
- Attribution du lot n° 2 ECLAIRAGE à l'entreprise SOGECA pour un montant de 89.688,04 € TTC.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 750 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'acquisition d'instruments de musique.
- Mise à disposition de locaux scolaires de l'école maternelle pour Mme. MALINGREY agissant au nom et pour le compte de l'école d'anglais "Teddy Bears" moyennant une contribution de 7 € par séance.
- Confirmation de la désignation des membres de la commission d'appel d'offres :
  Président : M. André BIETH
  Délégués titulaires : M. Bernard MULLER – M. Daniel BERKEBILE – M. Eric LIENHART
  Délégués suppléants : M. Claude PARADIS – M. Daniel HELBLING – M. Didier METZGER

IMAGINA'TIF
Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS
HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Mercredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h
Jeudi : de 8h30 à 12h
et de 13h à 19h
NOCTURNE LE
Vendredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 20h
ET NON-STOP LE
Samedi : de 8h à 15h
7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
✆ 03 88 96 17 44

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 3

Etat Civil

Naissances :

- Lisa Jeanne Marie FISCHER née le 5 juillet 2008
- Orhan TOPALOGLU né le 24 juillet 2008
- Manon Ella Cécile FAGANDET née le 11 août 2008
- Charline Doris Huguette RUDOLF née le 13 août 2008
- Clémentine Michèle Anne GRAFF née le 14 août 2008
- Hugo KREDER né le 4 septembre 2008
- Mélina Sara EL MOUMENE née le 7 novembre 2008

Mariages :

- David BERESCHEL et Delphine PUJO le 7 juin 2008
- Bernard SCHMITT et Brigitte SCHAEFFER le 14 juin 2008
- Laurent PAGOT et Eva FREYDIER le 5 juillet 2008
- Vincent SCHMIDT et Catherine WEIBEL le 12 juillet 2008
- Jacques BARTHOLME et Michèle MOENICK le 2 août 2008
- Jimmy BONTZ et Doriane THOMAS le 9 août 2008
- Frédéric CHOLET et Mireille GEIST le 23 août 2008
- Samuel HOURY et Audrey IGERSHEIM le 6 septembre 2008
- Daniel WEIL et Corinne BAECHLER le 30 octobre 2008

Décès :

- Jean Pierre Albert Laurent BORNERT décédé le 28 septembre 2008
- Marie Odile SCHILL décédée le 5 novembre 2008

La **TÉLÉSURVEILLANCE** des biens des particuliers

Activeille Habitat, notre vigilance au service de votre sérénité

- **Protection** de votre habitation 24h/24, 7j/7
- **Surveillance** à distance : détection immédiate de toute anomalie
- **Intervention** d'un agent de sécurité sur place en cas d'effraction
- **Installation** du dispositif d'alarme par des professionnels
- **Equipement** simple et discret

RENSEIGNEMENTS
N Vert 0 800 40 93 31
Appel gratuit d'un poste fixe
Siège SOCIAL - 9, rue de l'Atome - 67800 BISCHHEIM

ALSACIENNE DE PROTECTION
La télésécurité intelligente

11 NOVEMBRE, HOMMAGE AUX COMBATTANTS !

La cérémonie de l'Armistice de la première guerre mondiale s'est déroulée le matin du 11 novembre.

Les personnalités locales, le corps des sapeurs-pompiers, la batterie fanfare ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la commune se sont recueillis devant le monument aux morts.

Moment émouvant, la commune a honoré le souvenir et la mémoire de tous les morts de la grande guerre en déposant une gerbe aux couleurs tricolores.

Ensuite, la fanfare des sapeurs-pompiers a interprété la marseillaise.

La cérémonie officielle terminée, les participants se sont rendus en cortège et en musique sous la pluie à l'Espace Culturel où le verre de l'amitié les attendait.

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 4

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les membres de la commission "fleurissement" ont procédé au tour du village pour l'évaluation des cours et maisons fleuries du village le 15 juillet dernier sous la présidence de Madame Christiane BRUNNER.

Pour l'année 2008, les lauréats sont :

Mention spéciale du jury pour sa constance et sa persévérance à Madame et Monsieur FLOREANI Olivier.

CATEGORIE "COURS FLEURIES" :

1er prix : Madame et Monsieur KARCHER – 4 rue de la Libération
2ème prix : Madame et Monsieur SCHOETTLE – 13 rue des Eglises
3ème prix : Madame et Monsieur HELLER – 9 rue des Fleurs

CATEGORIE "FENETRES ET BALCONS FLEURIS" :

1er prix : Madame BALDENWECK – 11 rue des Peupliers
2ème prix : Monsieur FREISS – 11 rue du 14 Juillet
3ème prix : Madame MATTER – 2 rue de la Libération

CATEGORIE "MAISONS ET COURS FLEURIES" :

1er prix : Madame et Monsieur JEHL – 15 rue des Saules
2ème prix : Madame et Monsieur FAUST – 5a rue de la Gare
3ème prix : Madame et Monsieur FISCHER – 4 rue de la Gare

FELICITATIONS :

Madame et Monsieur KROENIG – 11 rue des Noyers
Madame et Monsieur DUDEL – 6 rue des Prés
Immeuble rue de l'Ecole
Madame et Monsieur BOURGEOIS – 7 rue des Fleurs
Madame et Monsieur CALLAC – 2 impasse des Ormes
Madame et Monsieur DIEBOLD – 1 rue des Bouleaux
Madame et Monsieur EHRLER – 3 rue de l'Angle
Madame et Monsieur FRUHAUF – 6 rue des Peupliers
Madame et Monsieur GERGES – 8 rue de la Libération
Madame et Monsieur GERUSSI – 30 rue de la Libération
Madame et Monsieur GRUTTER – 8 rue des Noyers
Madame et Monsieur LEIPP – 25 rue des Saules
Madame et Monsieur SAUERWALD – 3 impasse des Erables
Madame et Monsieur SCHALLER – 9 impasse des Acacias
Madame et Monsieur SCHILL – 10 rue des Saules
Madame UHLMANN – 9 rue des Noyers
Madame et Monsieur WELTZ – 3a rue de la Gare
Madame et Monsieur WENDLING – 5 rue de la Gare
Madame et Monsieur WICKERSHEIMER – 15 rue des Eglises

ENCOURAGEMENTS :

Immeuble chemin du Muhlwasser
Madame et Monsieur KHAIRALLAH – 1a rue de la Tuilerie
Madame et Monsieur FRANCK – 4 rue des Eglises
Madame et Monsieur HEIM – 10 rue des Fleurs
Madame et Monsieur HUSSER – 4 les Côteaux
Madame et Monsieur METZ – 8 impasse des Ormes
Madame et Monsieur NOEPPEL – 18 rue des Fleurs
Madame et Monsieur RIEB – 3 rue de la Bruche
Madame STAHL – 5a rue des Eglises

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 5

Grands Anniversaires

19 septembre 2008
80e anniversaire
M. Alfred MAYLENDER

80

7 novembre 2008
85e anniversaire
Mme Maria BOTTEMER

85

Noces de Diamant

1er octobre 2008
Mme et M. Joseph FRITSCH

Noces d'Or

12 septembre 2008
Mme et M. Raymond GRUTTER

7 novembre 2008
Mme et M. Charles KROENIG

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 6

Inscription sur la liste électorale

Pour participer au scrutin 2009 des élections européennes, il faut être inscrit sur la liste électorale. Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et qui ne sont pas encore inscrits ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription en se présentant en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, téléphone…) avant le 31 décembre 2008. Les jeunes françaises et les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2009 recevront une lettre les informant de leur inscription d'office. En cas de défaut, il convient de prendre contact avec la mairie avant le 31 décembre 2008.

Les ressortissants majeurs des autres états membres de l'Union Européennes peuvent demander à être inscrits sur la liste électorale complémentaire, en vue des élections européennes à venir au plus tard à cette même date.

www.cc-leschateaux.fr

Retrouvez votre commune en ligne

Depuis le 24 octobre 2008, le site internet de la commune de Hangenbieten est en ligne à travers celui de la Communauté de Communes " Les Châteaux ".

En ouvrant le site " Communauté de Communes Les Châteaux " il suffit de cliquer sur le blason de notre commune pour parcourir ses pages. Vous y trouverez les dernières actualités, le calendrier des animations, les services de la mairie, le conseil municipal, le guide pour vos démarches administratives mais également l'historique de notre commune, la vie associative, les écoles, les commerces et entreprises installés sur notre ban communal. Notre site a été pensé pour être avant tout fonctionnel et accessible à tout un chacun. Retrouvez-nous sur www.cc-leschateaux.fr, rubrique Hangenbieten ; nous espérons que nos pages répondront à votre attente.

Instauration de la prime de Participation Voies et Réseaux - PVR

L'application concomitante des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) conduisent à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement des extensions et des renforcements des voies publiques et des réseaux qui les accompagnent en les mettant à la charge de la commune (eau, électricité, assainissement, éclairage public, foncier). Ces lois prévoient toutefois la possibilité pour la commune d'instaurer une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), ce qui permet, lorsque le cas se présente, de refacturer tout ou partie des coûts de réalisation des équipements publics au bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette taxe ne s'applique pas aux constructions édifiées dans les lotissements, périmètres de Programmes d'Aménagement d'Ensemble, Zones d'Aménagement Concerté, …

Pour éviter que ces charges ne pèsent lourdement sur le budget communal, la commune a instauré une participation ayant pour but de financer la réalisation ou l'aménagement des voies publiques nouvelles et/ou des réseaux qui sont associés à ces voies. Elle est due par les propriétaires des terrains riverains qui seront amenés à bénéficier des dits travaux.

impré

Votre imprimeur

PROGRAMMES, PÉRIODIQUES, PROSPECTUS,

BROCHURES, LIASSES, CARNETS, CALENDRIERS…

67810 HOLTZHEIM - 30, rue de Lingolsheim

Tél. 03 88 77 08 76 - Fax 03 88 76 58 22 ***- impre@evc.net***

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 7

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement, chacun de nous y trouve son compte.

Toute la population vivant à Hangenbieten sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc…).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Hangenbieten, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – une par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Hangenbieten fait partie du groupe de communes recensées en 2009.

A partir du jeudi 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les agents en charge du recensement

Sabrina ADLOFF

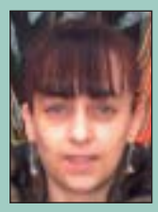

Audrey DONS

Audrey HUCK

MAINTENANCE INDUSTRIELLE
MECANIQUE - SERRURERIE
SOUDURE - TUYAUTERIE - TOLERIE

METALLERIE SERRURERIE DU BATIMENT
PORTAILS - GARDE-CORPS
ESCALIERS - CLOTURES
PORTES DE GARAGE TOUS TYPES

SEMARO

4 rue de la Libération
67980 Hangenbieten
Tél & fax : 03 88 59 54 96

Domaine
JEAN-PIERRE BECHTOLD
Propriétaire - Viticulteur
GRANDS CRUS ENGELBERG
CREMANT D'ALSACE
VENDANGES TARDIVES
et SÉLECTION DE GRAINS NOBLES
Visite de cave
49, rue Principale - 67310 DAHLENHEIM
Téléphone : 03 88 50 66 57 - Fax 03 88 50 67 34

80305_hangen32p 16/01/09 10:56 Page 8

DROIT D'ACCUEIL A L'ECOLE

Le DROIT D'ACCUEIL A L'ECOLE en cas de grève a été mis en place par la commune la journée du jeudi 20 novembre 2008.

Mode d'emploi de cette nouvelle disposition : promulgation de la loi n° 2008-790 par le Président de la République le 20 août 2008. Entrée en vigueur le 1er septembre 2008.

ETAPE 1

PREPARER LE SERVICE D'ACCUEIL EN CONSTITUANT UN VIVIER D'INVERVENANTS

Afin de préparer l'organisation de ce service, la loi prévoit que le maire établit un " vivier " d'intervenants. Cette liste comprendra les personnes susceptibles d'assurer l'accueil et auxquelles le maire pourra faire appel en cas de grève des enseignants.

Le code de l'action sociale et sanitaire n'exigeant pas de qualification spécifique et n'imposant pas de normes en termes d'encadrement tant que l'accueil ne dépasse pas 14 jours par an. La loi précise simplement que le maire doit veiller à ce que les personnes employées " possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants ".

Exemples de personnes susceptibles de participer à cet accueil : des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des assistantes maternelles, d'autres fonctionnaires municipaux que les communes pourraient mobiliser mais aussi des salariés d'associations gestionnaires de centres de loisirs ou d'association familiales, des mères de famille, voire des enseignants retraités ou des étudiants.

Cette liste sera transmise par le maire à l'inspecteur d'académie qui vérifiera que ces personnes ne figurent pas sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS). Cette liste sera également transmise pour information aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Le défaut d'établissement de la liste ne dispense pas la commune de son obligation d'organiser le service d'accueil en cas de grève dès lors que la condition de seuil par école prévue par la loi est remplie.

ETAPE 2

LES ENSEIGNANTS DEPOSENT UN PREAVIS DE GREVE

Le rôle de l'Inspection d'académie

Le maire est informé par l'inspecteur d'académie ou l'inspecteur de l'éducation nationale de sa circonscription du pourcentage prévisionnel de grévistes par école 48 heures avant le début de la grève (48 heures comportant au moins un jour ouvré).

Le décompte du nombre prévisionnel de grévistes est possible grâce au mécanisme prévu par la loi imposant à chaque enseignant qui souhaite faire grève d'avertir l'autorité administrative de cette intention 48 heures avant le début de la grève.

Ce délai permet au maire de préparer la mise en œuvre l'accueil.

Le déclenchement du service d'accueil

Pour les élèves des écoles publiques :

Selon le taux prévisionnel de grévistes par école calculé par l'autorité académique grâce aux déclarations individuelles :

• <25% : le service d'accueil est assuré par l'Etat au sein de l'école concernée

• >25% : le service d'accueil est assuré par la commune au sein de l'école concernée.

ETAPE 3

L'ORGANISATION EFFECTIVE DU SERVICE D'ACCUEIL PAR LES COMMUNES

➨ Où ?

La loi autorise le maire à organiser le service d'accueil dans les locaux scolaires inutilisés par les professeurs non-grévistes. Cet accueil peut également être organisé ailleurs, par exemple dans un centre de loisirs, un gymnase, une salle polyvalente…

En outre, la loi permet aux communes de conventionner librement entre elles pour confier à l'une d'elles l'organisation du service, permettant ainsi de trouver les lieux les plus appropriés à l'accueil des élèves. De la même façon, une commune peut, par convention, confier l'organisation de l'accueil à un établissement public de coopération intercommunale ou encore à une association ou une caisse des écoles qui choisiront donc le lieu adéquat ?

➨ Pour quoi faire ?

Il ne s'agit en aucun cas d'organiser des cours et donc de se substituer aux professeurs grévistes. Cependant, la loi n'impose rien sur le type d'activités à proposer aux élèves accueillis.

➨ L'information des familles

Le maire doit informer les familles, par tous les moyens qu'il jugera pertinent, de la mise en place d'un service d'accueil par la commune et des modalités d'organisation de ce service.

➨ La responsabilité du maire en cas d'accident

Pour que les communes puissent mettre en œuvre le service d'accueil de manière sereine, la responsabilité administrative est transférée de la commune à l'Etat, en cas de dommage commis ou subi par l'élève du fait de l'organisation ou du fonctionnement du service d'accueil.

Concernant la responsabilité pénale, la loi prévoit que l'Etat accorde " sa protection au maire lorsque ce dernier fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits, n'ayant pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions, qui ont un dommage à un enfant " dans le cadre du service d'accueil.

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 9

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS
ALSACE

Agence de Fegersheim

Plateformes industrielles

Eau potable

Assainissement

Voirie urbaine

Recyclage

Travaux publics et privés
Assainissement, eau potable, terrassement, voirie, enrobés

4, rue de l'Industrie - Fegersheim
BP 70339
67411 ILLKIRCH Cedex

Tél.: 03 88 59 04 88
Fax: 03 88 64 32 03

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 10

ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE HANGENBIETEN

RAPPEL VACANCES SCOLAIRES :

Toussaint :	Vendredi 24 octobre 2008 au soir	Jeudi 6 novembre 2008 au matin
Noël :	Vendredi 19 décembre 2008 au soir	Lundi 5 janvier 2009 au matin
Hiver :	Vendredi 20 février 2009 au soir	Lundi 9 mars 2009 au matin
Printemps :	Vendredi 17 avril 2009 au soir	Lundi 4 mai 2009 au matin
Grandes vacances :	Jeudi 2 juillet 2009 au soir	Jeudi 3 septembre 2009 au matin

Election des Représentants de Parents d'Elèves au Conseil de l'Ecole Elémentaire

Sont élus :	Titulaires :	Mme SPECHT Mme KRAMBS WEIBEL M. HEITZ M. PETRI
	Suppléantes :	Mme BRAUN Mme KOESTEL UNDREINER

Election des Représentants de Parents d'Elèves au Conseil de l'Ecole Maternelle

Sont élues :	Titulaires :	Mme FOLLENIUS Mme SPECHT Mme FISCHER
	Suppléantes :	Mme RITTER BIETH Mme FLEURY SCHAEFFER Mme CHOLET GEIST

DIVERS PROJETS

- Sapins de Noël (Ramassage & Feu de joie) - *Le samedi 10 janvier 2009*
- Carnaval des écoles - *Le vendredi 20 février 2009*

Stell et Bontz

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CERTIFIEE QUALIBAT
Travaux tous corps d'états

S.A. au capital de 350.000 €
1 Chemin de l'Étang - B.P. 17
HANGENBIETEN
67838 TANNERIES CEDEX
Tél. 03 88 96 15 55
Fax 03 88 96 15 75
E-mail: info@stelletbontz.fr
Site internet: stelletbontz.fr

RENOVATION D'IMMEUBLES
TRAVAUX SPECIAUX
REFECTION APRES SINISTRE

- Béton armé - Maçonnerie
- Démolition - Crépissage
- Charpente - Couverture
- Zinguerie - Assainissement
- Carrelage - Chape - Pavage
- Electricité générale
- Sanitaire - Chauffage
- Plâtrerie - Faux plafond
- Menuiserie - Agencement
- Ravalement de façade
- Peinture - Décoration
- Revêtements de sol
- Produits spéciaux

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 11

CROSS D'ITTENHEIM

Le vendredi 24 octobre 2008, tous les élèves, du CP au CM2, de l'école élémentaire de Hangenbieten ont participé à Ittenheim au cross de secteur.

Après une préparation à la course d'endurance depuis la rentrée des classes de septembre, les élèves étaient impatients de se mesurer aux enfants des villages voisins de Kolbsheim, Achenheim, Furdenheim, Handschuheim et Ittenheim. Les enfants ont concouru par classe d'âge, garçons et filles séparés.

Les CP et CE1 ont effectué une distance de 700m, les CE2 et CM1 1500m, quant aux CM2, une course longue de 2200m leur était proposée.

Voici les résultats des enfants médaillés (résultats également consultables à l'école sur le panneau d'affichage) :

CE1 garçons	Médaille de bronze	Nicolas ULRICH	(2001)
CE2 filles	Médaille d'or	Angélique WELTZ	(2000)
	Médaille d'argent	Chloé WENDLING	(2000)
CM2 garçons	Médaille de bronze	Alexandre ULRICH	(1998)
CM2 garçons	Médaille d'argent	Quentin SCHUH	(1997)

Remise de la médaille d'or à Angélique

Départ de la course CM2 garçons

Remise de la médaille d'argent à Chloé

Remise de la médaille de bronze à Nicolas

ECOLE MATERNELLE

Samedi 15 novembre de 14h00 à 18h00, l'école maternelle organisait une bourse aux jouets, vêtements, matériel de puériculture à l'espace culturel. Cette animation a connu un franc succès vu le nombre de visiteurs et de tables louées.

Le bénéfice permettra aux enfants de visiter une caserne de pompiers, sortie en lien avec le projet d'école portant sur la sécurité. L'équipe éducative et les enfants remercient tous ceux qui ont permis la mise en œuvre de cette réussite.

MUTATION A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame Sabine QUERU, professeur des écoles, a demandé sa mutation après 14 années passées dans notre commune.

Arrivée en septembre 1993, elle a, jusqu'au 3 juillet dernier, assurée sa fonction d'enseignante du cours préparatoire.

Pendant toutes ces années, inlassablement elle a inculqué à ses élèves le savoir et surtout a organisé régulièrement des sorties en classes vertes très prisées par les enfants mais également par les parents d'élèves.

Le mardi 1er juillet la municipalité, le personnel de la médiathèque a voulu remercier Madame Sabine QUERU en organisant une petite réception en présence de ses collègues et des parents d'élèves. Monsieur le Maire André BIETH, après avoir résumé les moments passés au service de l'école publique de la commune, lui a remis un superbe livre en relation avec sa passion pour l'art floral avant de lui souhaiter une bonne continuation toujours dans sa profession en Vendée, près de ses filles.

Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Mme FREY Esther.

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 12

ACCUEIL " BEBES LECTEURS "

L'atelier des bébés lecteurs continue, toujours dans l'esprit de faire découvrir des livres, des comptines, des chansons aux bébés à partir de 12 mois.

Nous accueillons à tout moment de nouveaux "bébés lecteurs" avec leurs parents ou toute autre personne qui les garde. Contactez nous pour de plus amples renseignements.

Les prochaines séances auront lieu de 10h30 à 11h15 les mardis : 13 et 27 janvier, 10 février, 10 et 24 mars, 7 avril, 5 et 19 mai, 2, 16 et 30 juin 2009.

L'HEURE DU CONTE

Le premier mercredi de chaque mois de 10h à 11h, des histoires sont racontées, mises en animation. Cette heure du conte est ouverte à tous les enfants de 4 ans et plus.

Chaque enfant est maintenant en possession d'un petit carnet et à chaque séance, des étiquettes de mots leur sont données ; ils peuvent les relier entres eux en inventant une phrase, une histoire, une poésie, en les ornant de jolis dessins, ou toute chose à imaginer. Ainsi ils pourront, tout au long de l'année élaborer leur propre livre de contes, ce que Lucas et son frère ont commencé à faire.

Les prochaines séances auront lieu les mercredis suivants :
3 février, 4 mars, 1 avril, 6 mai, 3 juin, 1 juillet 2009

SOGECA
SOCIETE GENERALE DE CANALISATIONS

- CHAUFFAGE URBAIN
- EAU
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ÉLECTRICITÉ
- FIBRE OPTIQUE
- GAZ

«LE RIED» - B.P. 22 - 67850 HERRLISHEIM
TÉL. 03 88 59 76 88 - FAX 03 88 96 79 67

Traiteur
Saveurs Délices
Organisateur de réceptions
Saveurs et délices
Pour contribuer à la réussite de votre évènement,
Saveurs & Délices
met également son expérience à votre service en vous apportant ses conseils dans le choix de menus et de l'organisation.
1, rue des Anémones 67960 Entzheim
Tél. 03.88.59.97.03
Email : saveurs.delices@evc.net
www.saveursetdelices.fr

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 13

ANIMATION " JOUER C'EST SERIEUX ".

Durant les mois d'octobre et novembre, la médiathèque s'est transformée en salle de jeu.

Jouer entre amis, jouer en famille pour le plaisir, pour développer l'esprit d'équipe, de stratégie, de rapidité, d'observation, découvrir de nombreux jeux inconnus.

Les enfants de l'école primaire, du périscolaire se sont pris au jeu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt.

Le dimanche 23 novembre, le jeu a rassemblé enfants et adultes pour une après-midi récréative.

Pour ces animations la médiathèque a bénéficié des compétences, des conseils et du soutien de :

- la ludothèque de la Meinau pour le prêt de jeux et d'une exposition
- l'association "Et si on jouait" de Barr pour l'animation
- la Caisse d'Allocations Familiales de Strasbourg pour le prêt d'une exposition commentée par deux conseillères en économie sociale et familiale.

Nous tenons à remercier plus particulièrement Nicole Villanueva présidente de l'association " Et si on jouait ", les parents d'élèves et les bénévoles de la médiathèques qui ont accompagnés ces moments d'animation.

Fermeture Noël 2008

Du 22 décembre au 5 janvier 2009. Réouverture le mardi 6 janvier 2009.

MECANIQUE GENERALE

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 51 14
Fax 03 88 96 16 78

MEY

Principaux secteurs d'activités

Matériel ferroviaire
Agro alimentaire
Machine outil
Industrie du papier
Véhicule industriel
Travaux publics
Manutention
Chimie

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 14

QUOI DE NEUF AU PERI ?

NON CE N'EST PAS DU BRICOLAGE MAIS UN TISSAGE ASSOCIATIF...

Pour cette nouvelle année scolaire les enfants font encore " bouger " les choses.

Les effectifs connaissent des pics de fréquentation à midi de 48 enfants et le soir de 28 enfants.

Par conséquent, l'équipe d'animation se compose de 4 personnes les midis et 3 le soir après l'école. Mélanie Lataste est retournée sur les bancs d'école, nous luis souhaitons bonne chance et Sophie Bruder a pris un congé cocooning pour l'arrivée de son petit Nathan. Tania Blansché et Sonia Dugravot sont venues renforcer l'équipe " de base " à savoir Mourad Khimaouy et Valérie Vogel.

Cette année scolaire semble celle du tissage local. En effet, les enfants fréquentant le périscolaire pourront profiter de compétences multiples dans le cadre de partenariat avec des associations locales :

- M. Ulrich (papa de Nicolas et Alexandre) s'est proposé d'initier les enfants au tennis.
- L'association de Basket au plus grand bonheur de nos petits viendra animer nos soirées du mardi par des jeux de ballon.
- Avec l'équipe de la médiathèque, les enfants ont pu prolonger l'animation sur le jeu de société abordé à l'école mais aussi avec les parents lors du grand rendez-vous du 23 novembre à l'Espace Culturel.
- L'association RESOO dont l'action " Prévention Nutrition Santé " par l'activité physique régulière et l'alimentation équilibrée a offert ses compétences à l'équipe d'animation pour optimiser l'accueil des enfants.

Le grand projet pour l'année 2009 est la participation des enfants à Exposcience en mai 2009 à Colmar. Exposcience est un concept de manifestation nationale né au Canada ou des jeunes scientifiques amateurs présentent au public les projets scientifiques et techniques. Un groupe d'enfants fréquentant le périscolaire va se mobiliser autour de ce projet.

En espérant que tous vos projets se réalisent avec bonheur, l'équipe d'animation vous souhaite une année pleine de richesse.

BOULANGERIE PATISSERIE

11 RUE DE LA LIBERATION
HANGENBIETEN
03 88 96 02 06

L'ami des champs

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
DE 6H00 À 13H00 ET DE 15H30 A 19H00
LE SAMEDI DE 6H00 A 13H00
LE DIMANCHE DE 7H00 A 12H00

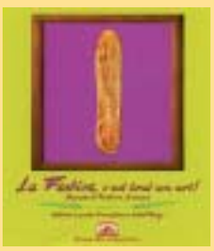

ELUE SAVEUR
DE L'ANNÉE 2007

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 15

Deuxième tranche rue du 14 Juillet

C'est le syndicat des eaux de Strasbourg-Sud qui a débuté ce grand chantier dès la mi-août pour procéder au remplacement des conduites d'eau courante principale, ainsi que des raccordements des particuliers.

Début octobre l'entreprise Louis Adam d'Ostwald a pris possession du chantier. Il lui appartient en effet de créer de larges trottoirs pavés, des îlots de stationnement, de grands bacs à fleurs, tout en réduisant la largeur de la chaussée réservée à la circulation routière.

L'instauration d'un sens unique rue des Fleurs a été rendue nécessaire. L'éclairage public a été totalement revu et de jolis candélabres en bois massif ont été installés dans la continuité de la première tranche.

Mi-novembre, la «Communauté de Communes les Châteaux» par le biais de l'entreprise SATER a prolongé le réseau d'évacuation des eaux claires (fontaine) jusqu'au point de rejet rue du Lavoir.

L'entreprise Eurovia est intervenue fin novembre pour le décaissement de la chaussée entre le pont du Muhlwasser et la rue des Fleurs. Puis l'entreprise Transroute a posé l'enrobé du tapis final entre le rond point rue Woerth, rue des Noyers et le pont du Muhlwasser, début décembre.

Le planning est pour l'instant parfaitement respecté, on note même une avance de près d'un mois pour la pose des enrobés de la route départementale, ceci grâce à une parfaite collaboration avec le service routier du Conseil Général, Messieurs Hervé Desmons et Mourad Djebali.

La fin du chantier, à savoir : trottoirs, espaces verts, est prévue, sauf intempéries fin janvier 2009.

Encore merci aux riverains, mais aussi à vous tous automobilistes, cyclistes et piétons pour votre tolérance et votre compréhension concernant les incontournables gênes suscitées par ce type de chantier.

MAGRA
Ambulances * et Radio Taxis
MAGRA
de LINGOLSHEIM 03 88 76 95 76
d'ESCHAU 03 88 64 05 05
de KOLBSHEIM 03 88 96 11 81
45, rue du Maréchal-Foch - 67380 LINGOLSHEIM - Fax 03 88 77 93 86 CUS et banlieue

BONNES FETES

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 16

Vie associative

CLASSE 1938

Dimanche 30 novembre 2008, la classe 1938 a fêté son 70ème anniversaire.

C'est à l'Espace Culturel de Hangenbieten que les 24 convives se sont réunis pour un repas animé par Eric Schoettel.

Nous remercions vivement Mme Christmann Marlène, nouvelle habitante de notre village, de s'être jointe à nous.

Un hommage a été rendu à nos camarades disparus, une pensée particulière leur a été adressée.

L'ambiance conviviale et chaleureuse de cette journée nous encourage à poursuivre cette initiative pour les années à venir.

CLASSE 1948

Pour leur 60ème anniversaire, la classe 1948 de Hangenbieten a voulu marquer l'évènement par un voyage à Agadir au Maroc.

Une semaine de soleil, mer et visite du pays.

Participants de la classe 1948, avec leurs conjoints:
- Jacques CAQUELIN
- Suzanne SCHIERMEYER
- Germaine SCHMIDT
- Jean-Jacques et Josette WEBER
- Marie-Thérèse WENDLING

Groupe Théatral de Hangenbieten

Cette année le Groupe Théâtral présente une pièce en alsacien à l'Espace Culturel.

"GSCHICHT VO D'R FAMELIA SOIWADEL"
vum *Annelyse METZGER*

PIERRELE est un chenapan !! Par l'intermédiaire d'une assistante sociale, il est placé chez les SOIWADEL, une famille de vanniers qui devra parfaire l'éducation de ce jeune homme qui fait les 400 coups…

Deux journalistes vont faire un reportage sur cette famille un peu particulière.

Qui a dit que les vanniers ont un langage cru ?

A vous de le découvrir….

Les représentations se dérouleront :

- Samedi 7 février et 14 février 2009 à 20h15

- Dimanche 8 février et 15 février à 14h30

Pour toutes réservations, vous pouvez joindre Madame CAQUELIN Danielle au 03.90.29.32.19 ou 06.07.91.25.20 à partir du mois de janvier 2009, chaque jour sauf mardi et jeudi.

Prix d'entrée :

- 8 € pour les adultes

- 4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans

Nous vous remercions pour l'accueil que vous réserverez aux personnes qui viendront collecter les tombolas le samedi 31 janvier 2009.

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 17

APPH

Association Pêche Pisciculture HANGENBIETEN

1962

Siège Social : 1 rue des Tuileries - 67980 Hangenbieten

L' APPH

C'est en 1962 qu'est crée l'Association de Pêche et de Pisciculture de Hangenbieten. Son premier président élu est Marcel GILLMANN. L'assemblée générale annuelle se tient début janvier. Le comité actuel se compose de 12 personnes :

J.M. Ulrich (président), D. Lotz (vice président), G. Noiriel(trésorier), D. Galmiche (secrétaire), A. Grettel, M. Weltz, B. Lio, J. Grauss, J. Bognitscheff, P. Leipp, D. Schneider, P. Garcia (tous membres).

L'association gère l'étang de pêche du village et le Nebenwasser, bras du canal de la Bruche, et elle entretient les berges de la Bruche sur le territoire de la commune. Elle délivre chaque année les cartes de pêche aux sociétaires dont le nombre se situe régulièrement à plus de 100 personnes.

L'entretien permanent des abords de l'étang permet aux promeneurs et cyclistes de la piste de s'y arrêter et de s'y détendre dans un cadre agréable et propre. L'APPH collabore avec les différents services départementaux en charge de la qualité de l'eau et de la protection de l'environnement.

Fin novembre l'association procède à l'alevinage de l'étang en le repeuplant de carpes, tanches, perches, sandres, gardons….

En 2009 aura lieu en collaboration avec le centre périscolaire une journée d'initiation à la pêche pour faire découvrir aux plus jeunes les plaisirs de cette activité de loisir.

L'APPH contribue à diverses activités festives dans la vie du village en organisant début juillet le marché aux puces et en septembre le traditionnel messti en alternance avec deux autres associations.

Le 8 novembre, pour remercier tous les fideles bénévoles qui l'assistent tout au long de l'année, l'association les réunissait pour une croisière sur le Rhin en direction de Vieux-Brisach en leur rappelant que 2009 est une autre année…

Le secrétaire.
Damien GALMICHE
4C Rue des Prés - 67980 Hangenbieten - Tél. 03 90 29 33 59

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 18

Tennis Club de Hangenbieten

Le Tennis Club de Hangenbieten existe depuis 25 ans environ.

Il compte à ce jour une trentaine de membres qui s'adonnent à leur sport favori sur les deux courts extérieurs, au bord de la Bruche, ainsi que dans le Hall des Sports, qui est un bel outil multi-sports.

Lors de l'assemblée générale en Octobre 2008, ont été rappelés les résultats sportifs collectifs et individuels du Club.

Nos équipes Seniors et Seniors + de 35 ans, et notre équipe Seniors Mixte lors de la Coupe du Crédit Mutuel se sont bien battues et ont gagné plusieurs rencontres.

Au niveau individuel, 3 joueurs du Club ont améliorié leur classement cette année.

En cette fin d'année, nous avons accepté avec beaucoup de joie, la proposition du périscolaire de faire des séances de découverte du tennis. Nos chérubins ont, semble-t-il, apprécié.

La campagne d'inscriptions et de renouvellements bat son plein. Nous avons également mis en place un système de réservations des courts extérieurs via Internet afin de faciliter la gestion des créneaux horaires.

Vous pouvez contacter le Club via une boîte e-mail à l'adresse suivante pour tout renseignement complémentaire : tennisclubhangenbieten@cegetel.net

Le Tennis Club de Hangenbieten vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Laurent ULRICH, Président du TC

L'association GYMNASTIQUE & DETENTE
10 Rue du Canal - 67980 HANGENBIETEN
Tél. : 03.88.96.17.19
Affiliation DC EPMM – Strasbourg N° 9912 8608

Vous propose dans le Hall des Sports à Hangenbieten:

Les mardis de 20 H à 21 H :
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE - AEROBIC - ABDOS/FESSIERS - STRETCHING

Les vendredis de 18H30 à 19H15 :
AERO – STEPS

L'ensemble animé par Fabienne SOLT.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Mme GRUTTER Sylvie Tél. : 03.88.96.12.39 - Mme WEBER Arlette Tél. : 03.88.96.17.19

ALSACE SÉCURITÉ
PROTECTION INCENDIE
Installateur • Vérificateur certifié APSAD n° 380/04
Vente d'extincteurs • Vérifications toutes marques
Désenfumage • Détection incendie • Plan d'évacuation
Protection contre le vol • Signalisation • RIA
5, rue de Rosheim
67500 SCHILTIGHEIM
Concessionnaire exlusif ANDRIEU
Tél. 03 88 33 00 49
Fax 03 88 81 39 29
e-mail : alsa.securite@wanadoo.fr

Restaurant La Grange
Mr et Mme Hoffmann
Tarte Flambée
Pizza au Feu de Bois
Petits Plats
Tél. 03 88 96 01 08
Port. 06 08 93 34 41
13, rue des Fleurs
67980 Hangenbieten

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 19

DON DU SANG

Le sang ne peut être « fabriqué », c'est à nous de le donner....

mercredi 8 Avril 2009
mercredi 17 Juin 2009
mercredi 25 Novembre 2009
à l'Espace Culturel de 18 H à 20 H 30

La collation, préparée par les membres de l'Amicale
est toujours un moment agréable après le don

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Hangenbieten vous attend nombreux à chacun de ses rendez-vous.

Merci

80305_hangen32p 16/01/09 10:57 Page 20

NOUVEAU A HANGENBIETEN : La pizzeria Di Gusto

La pizzeria Di Gusto a ouvert le 9 septembre 2008 au 4 rue Woerth. C'est une pizzeria spécialisée dans la vente de pizzas à emporter. Toute la petite équipe est à votre disposition du mardi au dimanche de 18h00 à 21h00 et même les jours fériés.

La stratégie est simple, de très grandes pizzas familiales (40cm et très chargées) élaborées avec les meilleurs ingrédients par un pizzaïolo de métier. Ce même pizzaïolo met un point d'honneur à utiliser uniquement des légumes frais (poivrons, oignons et champignons), les meilleurs charcuteries et fromages, la pâte à pizza fraîche faite maison ainsi qu'une sauce tomate cuisinée à l'huile d'olive .

En vente également toute une gamme de tartes flambées, des vins italiens, du tiramisu fait maison et des glaces américaines en pot de 500ml. Il y aura aussi très prochainement en vente des gelatos de fabrication artisanale en bac de 1 litre ainsi que des pastas à l'italienne vendues en barquette micro-ondable (pennes avec un choix de 6 sauces maison).

N'hésitez pas à passer votre commande un petit peu à l'avance par téléphone de façon à ce qu'il y ait un peu moins d'attente lors de votre achat de pizzas. Di Gusto va prochainement distribuer, en boîtes aux lettres, un bon d'achat de 3 pizzas et plus dans une formule semaine (mardi, mercredi et jeudi soirs).

N'hésitez pas aussi à contacter le gérant pour des tarifs spéciaux lors d'achats d'un grand nombre de pizzas pour vos fêtes, réunions ou tout autre événement (formules tout compris pizza et flambées + boissons et desserts). **Téléphone 03 88 51 20 71**

city-lum
7b, rue Ampère - 67120 Dutlenheim
Tél. : 03 88 04 81 71 - Fax : 03 88 38 84 07
citylum@wanadoo.fr

ECLAIRAGE PUBLIC
MOBILIER URBAIN
ECONOMIES D'ENERGIE
ARMOIRE EP—ECLAIRAGE DE STADE
ILLUMINATIONS DE NOEL
ECLAIRAGE DYNAMIQUE

UN AUTRE REGARD SUR LA LUMIERE

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 21

Gaz de Strasbourg change de nom
pour devenir
réseaugds
Gaz Distribution Services
Dédié à la gestion du réseau
de distribution de gaz naturel,
Réseau GDS continue à assurer
ses missions de service public
et à distribuer le gaz naturel
jusqu'à votre porte,
en toute sécurité.
... et crée pour vous
énerest
Gaz de Strasbourg
Filiale à 100% de Réseau GDS, Énerest
est en mesure de vous proposer du gaz naturel
au prix de marché partout en France.
Énerest est votre interlocuteur privilégié pour répondre
à vos besoins d'énergies dans une parfaite continuité
de services, de réactivité et de proximité.
Dans la zone de desserte de Réseau GDS,
Énerest est le seul opérateur autorisé à
vous faire bénéficier des tarifs de gaz naturel
réglementés par l'Etat.
réseaugds
Gaz Distribution Services
14 place des Halles
67082 Strasbourg Cedex
www.reseau-gds.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 22

TER ALSACE ENTZHEIM – STRASBOURG

INNOVATION SUR TOUTE LA LIGNE

A partir du 14 décembre 2008, L'aéroport d'Entzheim sera desservi jusqu'à 4 fois par heure par une navette train et sera ainsi relié à la gare de Strasbourg en 9 minutes.

Tarif combiné Tram + Ter billet multimodal : 3,50 € hors abonnement. TER seul : 2,10 €

Plus d'informations : TER ALSACE 0891 67 00 27 - www.ter-sncf.com/alsace - www.région-alsace.eu

Il est prévu qu'au début du 2ème semestre 2009 la ligne 209 DUPPIGHEIM – STRASBOURG via HANGENBIETEN, reliera directement Hangenbieten à la gare Entzheim - Aéroport

Les Horaires :

Entzheim-Aéroport - Strasbourg

horaires du 14 décembre 2008 au 4 juillet 2009

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

Entzheim-Aéroport	5.34	5.55	6.16	6.40	7.01	7.20	7.38	7.57	8.15	8.25	8.48	8.54	9.15	9.31	9.43	10.03	10.11	10.19	10.33	11.00	11.11	11.19	11.36
Strasbourg	5.47	6.03	6.27	6.51	7.09	7.33	7.47	8.09	8.25	8.38	8.56	9.01	9.27	9.39	9.54	10.11	10.22	10.36	10.40	11.08	11.23	11.27	11.44

Entzheim-Aéroport	12.03	12.11	12.18	12.32	13.03	13.11	13.36	13.43	14.03	14.11	14.30	15.03	15.13	15.33	16.01	16.11	16.32	16.43	16.56	17.04	17.09	17.26	17.48
Strasbourg	12.11	12.22	12.26	12.40	13.11	13.23	13.45	13.51	14.10	14.22	14.37	15.11	15.25	15.41	16.09	16.22	16.39	16.51	17.08	17.12	17.17	17.37	17.55

Entzheim-Aéroport	17.56	18.03	18.17	18.36	18.56	19.04	19.23	19.46	20.08	20.39	20.47	21.30*	21.59	23.40*
Strasbourg	18.08	18.12	18.25	18.37	19.08	19.12	19.31	19.57	20.16	20.47	20.59	21.45	22.07	22.55

Samedis, Dimanches et fêtes

Entzheim-Aéroport	6.32	7.07	7.22	7.37*	7.52	8.04	8.32	8.47	8.58	9.25	9.42	10.03	10.31	10.47	10.52	11.32	11.47	12.03	12.28	12.47	13.02	13.44	13.47
Strasbourg	6.40	7.20	7.30	7.52	8.00	8.14	8.40	8.55	9.13	9.37	9.50	10.15	10.40	10.55	11.00	11.40	11.01	12.15	12.36	12.55	13.10	13.52	13.55

Entzheim-Aéroport	13.57	14.03	14.32	14.47	14.53	15.33	15.43	16.02	16.30	16.47	16.51	17.32	17.32	17.47	17.47	18.13	18.32	18.47	19.07	19.32	19.38	20.06	20.36
Strasbourg	14.10	14.15	14.40	14.55	15.00	15.31	15.50	16.15	16.40	16.55	17.00	17.30	17.40	18.00	17.55	18.25	18.40	18.55	19.15	19.20	19.41	20.15	20.44

Entzheim-Aéroport	20.33	21.15	22.10*	22.40*
Strasbourg	20.41	21.33	23.25	23.55

Strasbourg - Entzheim-Aéroport

horaires du 14 décembre 2008 au 4 juillet 2009

Du lundi au vendredi sauf jours fériés

Strasbourg	5.30	5.41	5.55	6.16	6.35	6.35	6.55	7.15	7.30	7.40	7.55	8.08	8.27	8.40	8.55	9.10	9.27	9.40	9.55	10.30	10.37	10.40	11.30	11.27
Entzheim-Aéroport	5.38	5.49	6.07	6.24	6.33	6.43	7.05	7.27	7.38	7.53	8.03	8.17	8.39	8.48	9.03	9.18	9.38	9.49	10.05	10.39	10.39	10.48	11.18	11.38

Strasbourg	11.38	12.05	12.10	12.27	12.40	13.55	13.10	13.27	13.40	13.55	14.10	14.27	14.40	15.10	15.27	15.40	15.55	16.14	16.30	16.44	16.55	17.15	17.25	17.45
Entzheim-Aéroport	11.46	12.13	12.19	12.39	12.49	13.03	13.19	13.38	13.49	14.03	14.18	14.39	14.48	15.19	15.38	15.49	16.03	16.25	16.38	16.56	17.04	17.26	17.33	17.57

Strasbourg	17.55	18.10	18.14	18.25	18.44	18.55	19.10	19.25	19.55	20.40	21.25*	21.55*
Entzheim-Aéroport	18.04	18.18	18.25	18.33	18.56	19.04	19.19	19.37	20.05	20.52	21.40	22.10

Samedis, Dimanches et fêtes

Strasbourg	6.30	6.55	7.30	7.55	8.15	8.25	8.30	8.55	9.39	9.55	10.25	10.30	10.55	11.25	11.30	11.55	12.25	12.30	12.55	13.25	13.30	14.25	14.30	14.55
Entzheim-Aéroport	6.39	7.05	7.39	8.07	8.33	8.33	8.38	9.05	9.38	10.05	10.33	10.38	11.05	11.34	11.39	12.03	12.37	12.43	13.04	13.33	13.39	14.33	14.38	15.04

Strasbourg	14.55	15.25	15.30	15.55	16.25	16.30	16.55	16.55	17.25	17.30	17.55	17.55	18.25	18.30	18.55	19.15	19.25	19.30	20.55*	20.55*				
Entzheim-Aéroport	15.04	15.34	15.39	16.05	16.33	16.38	17.05	17.04	17.37	17.42	18.05	18.05	18.33	18.38	19.05	19.25	19.39	19.42	21.10	21.10				

*Car TER

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 23

PRIME A LA CUVE

Cette aide exceptionnelle est réservée aux ménages non imposables à l'impôt sur le revenu ayant reçu une facture de fioul entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009 (une seule aide par ménage sera accordée sur cette période). Pour en bénéficier, les ménages devront envoyer avant le 30 avril 2009 aux trésoreries :

- le formulaire de demande de l'aide à la cuve (formulaire disponible en mairie)
- l'avis de non imposition délivré par l'administration fiscale
- pour les logements individuels, une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 200 euros, établie au cours de la période comprise entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009
- pour les logements collectifs, un certificat du bailleur ou du gestionnaire de l'immeuble attestant du mode de chauffage au fioul

Bruno Services

LE BRICOLAGE
ET VOUS CA FAIT DEUX ? !

Vous recherchez un professionnel pour tous vos travaux de réparations, d'entretien ou d'installation?

Bruno-Services s'installe à Hangenbieten

De la simple réparation :
- plomberie, menuiserie, électricité

A la rénovation intérieure :
- agencement de cuisine / salle de bain
- parquet flottant, lambris pvc-bois
- placards, etc…

La garantie d'un travail soigné au meilleur prix

Renseignements ou devis :

06 80 37 75 29 ou 03 69 22 82 69

bruno.services@yahoo.fr

Quels que soient vos tracas, Bruno se déplacera systématiquement !

LA VRAIE NOTION DE SERVICE !

offre de lancement : déplacement offert jusq'au 15/02/09.

Mer redde aù Elsässich !

Bonnes Fêtes

La qualité et 45 ans d'expérience
SERMES
cuisines
16 a, rue des Frères Eberts - STRASBOURG-MEINAU
Tél. 03 88 40 72 60 - Fax 03 88 40 72 69 - Email cuisines@sermes.fr - Ouvert aux particuliers

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 24

Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie

L'arrêté précise les conditions d'usage de l'eau de pluie récupérée en aval de toitures inaccessibles, au public, hors maintenance et entretien dans les bâtiments et leurs dépendances, ainsi que les conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des équipements et de la signalisation.

Usage

A l'extérieur des bâtiments

Elle peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment. L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public.

A l'intérieur d'un bâtiment

A condition que les toitures ne soient pas en amiante-ciment ou en plomb, l'eau de pluie peut être utilisée uniquement pour l'évacuation des excrétas et le lavage des sols. Dans les bâtiments à usage d'habitation ou assimilés, elle comporte la mention " eau non potable " et un pictogramme explicite à proximité immédiate de chaque point de soutirage. Elle est interdite à l'intérieur des établissements de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyses de biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine, des crèches, des écoles maternelles et élémentaires. Elle est autorisée, à titre expérimental, pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositions de traitement de l'eau adaptés ; cette expérimentation exclut le linge destiné aux établissements cités plus haut.

Equipements

Les équipements de récupération de l'eau de pluie doivent être conçus et réalisés, conformément aux règles de l'art, de manière à ne pas présenter de risques de contamination vis-à-vis des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Les réservoirs de stockage

Un dispositif de filtration inférieure ou égale à 1 millimètre est mis en place en amont de la cuve afin de limiter la formation de dépôts à l'intérieur.

Les réservoirs sont non translucides et sont protégés contre les élévations importantes de température. Ils sont à la pression atmosphérique, doivent être faciles d'accès et leur installation doit permettre de vérifier en tout temps leur étanchéité. Les parois intérieures du réservoir sont constituées de matériaux inertes vis-à-vis de l'eau de pluie, fermées par un accès sécurisé pour éviter tout risque de noyade et protégées contre toute pollution d'origine extérieure. Les aérations sont munies de grille anti-moustiques de mailles d'un millimètre au maximum. Tout point intérieur du réservoir doit pouvoir être atteint de façon à ce qu'il soit nettoyable et il doit pouvoir facilement être vidangé totalement.

Les canalisations

Les canalisations de distribution d'eau de pluie, à l'intérieur des bâtiments, sont constituées de matériaux non corrodables et repérées de façon explicite par un pictogramme " eau non potable " aux entrées et sorties de vannes et des appareils, aux passages de cloisons et de murs.

Tout système qui permet la distribution d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment raccordé au réseau collectif d'assainissement comporte un système d'évaluation du volume d'eau de pluie utilisé dans le bâtiment.

Obligations du propriétaire

Le propriétaire doit effectuer semestriellement des vérifications sur l'état de propreté de l'installation et annuellement des opérations de vidange, de nettoyage et désinfection de la cuve. Il établit et met à jour un carnet sanitaire renseignant sur le prestataire chargé de l'entretien, le plan de l'installation, l'attestation de conformité, la date et le détail des vérifications et le relevé mensuel des volumes d'eau de pluie utilisée à l'intérieur des bâtiments.

Tout raccordement, qu'il soit temporaire ou permanent, du réseau d'eau de pluie avec le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdit. Les installations existantes à la date de publication de l'arrêté devront être mis en conformité dans un délai d'un an à compter de sa publication au journal officiel.

La déclaration d'usage en mairie, prévue à l'article R.2224-19-4 du code général des collectivités territoriales, comporte les éléments suivants :

l'identification du bâtiment concerné,

l'évaluation des volumes utilisés à l'intérieur des bâtiments.

Consultez l'arrêté paru au JORF n° 0201 du 29 août 2008 sur www.ecollectivites.net

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 25

Réveillon de la St Sylvestre

Le 31 décembre 2008

à l'Espace Culturel de Hangenbieten

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Hangenbieten

Menu de fête

L'Amuse bouche « Saveurs et Délices »

Risotto aux médaillons de lottes & écrevisses, sauce hormadine, galette de parmesan

Sorbet pamplemousse arrosé au crémant rosé

Pavé de Biche, grand Veneur accompagné de petits légumes de saison, (fagots de haricots verts, polenta, poire au vin rouge, marrons glacés)

Plateau de fromages affinés & son pain aux noix

L'Assiette de douceurs du chef pâtissier
Mini entremet, mini tartelette à la framboise, glace, île flottante, mini chou, pana cota à la vanille, coulis et crème bourbon

Soupe à l'oignon, croûtons et fromage râpé

Menu servi par le traiteur Saveurs et Délices

Soirée animée par l'Orchestre SUCCES MELODIES

TARIFS

59€ par personne

35€ pour les enfants de moins de 14 ans

Renseignements & Réservations auprès du

TABAC PRESSE Michel GRIMM

23 Rue du 14 Juillet à Hangenbieten - ☎ 03 88 59 56 90

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 26

LE CHIEN DANS LE VILLAGE

Respecter les contraintes c'est respecter les autres
Chacun a le droit de posséder un chien…comme celui de ne pas en subir les nuisances ! Pour éviter toute polémique entre les uns et les autres, à chacun d'accepter les contraintes de la vie en collectivité. Après tout, c'est faire preuve d'un respect mutuel bien légitime.

Petites contraintes et grand bonheur

Le chien est souvent perçu comme un véritable membre de la famille. Mais le bonheur qu'il procure est indissociable de la responsabilité bien naturelle qui incombe à son maître. A lui d'apprendre à son compagnon à respecter les règles simples qui doivent devenir des réflexes pour le maître et pour le chien.

Trucs et astuces

Voici quelques conseils simples pour que votre vie en compagnie d'un " parfait chien " soit réellement plus agréable !

Promenade à heures fixes

Plus vous serez ponctuel(le) dans vos heures de sortie en sa compagnie, plus vous parviendrez à lui apprendre à réguler ses besoins et plus vous lui simplifierez l'apprentissage du caniveau.

Le moment idéal : H + 30 minutes

Toutes les observations l'on démontré : un chien se soulage environ 30 minutes après une émotion forte, et de préférence une émotion heureuse. Le repas étant une émotion heureuse, à vous d'en profiter.

Pas besoin de dressage complexe ni ne savoir faire inné pour apprendre les bonnes manières à son fidèle compagnon. Il suffit d'un peu de bon sens et de persévérance pour y parvenir naturellement, soyez toujours cohérent dans vos instructions: ce qui est interdit, est interdit tout le temps, sans exception.

Plaisir de la promenade

La promenade est un moment heureux pour votre chien. C'est le moment idéal pour lui apprendre à faire ses " gros besoins" dans les endroits adéquats.

Le ramassage

Le ramassage est le meilleur geste car les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses et parfois dangereuses : risque non négligeable d'accident par glissade, les personnes âgées et les non-voyants sont les plus menacés, risque de transmission de certaines maladies, surtout auprès des enfants.

Ces derniers sont particulièrement exposés à l'occasion de leurs jeux dans les endroits également fréquentés par les chiens.

OBJETS ENCOMBRANTS 2009

Comme il est précisé à l'article II "Définition de service", du cahier des charges du marché de collecte des déchets ménagers ayant pris effet le 1er juin 2008, la collecte des encombrants métalliques ne sera plus effectuée.

Vous trouverez ci-après le planning 2009 de la collecte des encombrants non métalliques.

Dates	Communes
8 avril 2009	Ittenheim
8 avril 2009	Osthoffen
15 avril 2009	Achenheim
15 avril 2009	Hangenbieten
16 avril 2009	Kolbsheim
16 avril 2009	Breuschwickersheim

Entreprise de Construction
FATTORI S.à r.l.

2A, rue du Lavoir - BP 18 - 67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 02 12 - Fax 03 88 96 09 03

Maisons individuelles
Collectifs
Constructions traditionnelles

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 27

Calendrier des Manifestations

DATES	OCCUPANTS	OBJETS
dimanche 11 janvier 2009	Commune	Vœux du Maire
samedi 7 février 2009	Théâtre	Représentation
dimanche 8 février 2009	Théâtre	Représentation
samedi 14 février 2009	Théâtre	Représentation
dimanche 15 février 2009	Théâtre	Représentation
vendredi 20 février 2009	Ecoles	Carnaval
mercredi 8 avril 2009	Donneurs de Sang	Don du sang
mercredi 17 juin 2009	Donneurs de Sang	Don du sang
dimanche 21 juin 2009	Batterie Fanfare	Fête de la musique
dimanche 5 juillet 2009	APP Hangenbieten	Marché aux puces
dimanche 13 juillet 2009	Commune	Fête Nationale
samedi 5 septembre 2009	U.S.H.	Messti
dimanche 6 septembre 2009	U.S.H.	Messti
lundi 7 septembre 2009	U.S.H.	Messti
mercredi 11 novembre 2009	Commune	Armistice
mercredi 25 novembre 2009	Donneurs de Sang	Don du sang
samedi 5 décembre 2009	Sapeurs-Pompiers	Ste Barbe
dimanche 13 décembre 2009	Commune	Fête de Noël des Aînés
Jeudi 31 décembre 2009	Sapeurs-Pompiers	St Sylvestre

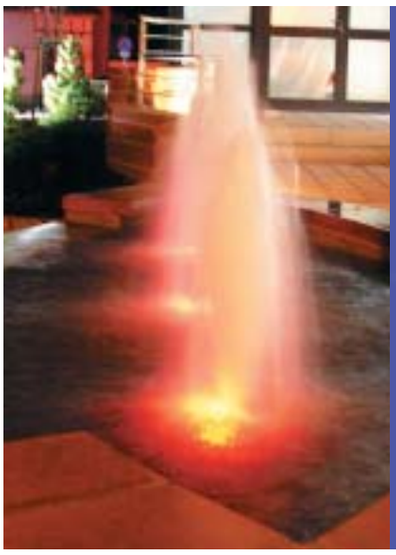

Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux
et l'ensemble du personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux
à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année
et vous invitent à la présentation des vœux
le 11 janvier 2009 à 15 heures à l'Espace Culturel

80305_hangen32p 16/01/09 10:58 Page 28

Renseignements utiles

MAIRIE

4 rue du 14 Juillet
Tél : 03 88 96 01 27 – Fax : 03 88 59 54 08
Courriel : mairie.hangenbieten@evc.net
Site internet : www.cc-leschateaux.fr
Secrétaire générale : Mme Annette ADLOFF
Adjoint administratif: Mme Audrey DONS
Horaires : du lundi au vendredi : 8h00-12h00
Lundi, jeudi et vendredi: 13h30-17h00
mardi: 16h00-19h00
Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous

MEDIATHEQUE

Allée Charles-Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 17 20
Courriel : media.hang@evc.net
Responsable : Mme. FATTORI
Horaires : Mardi 15h30-18h00
Mercredi 10h00-12h00
Vendredi 15h30-20h00
Samedi 14h00-17h00

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE G.E.M. LES CHATEAUX

Rue des Prés – Tél : 03 90 29 69 25

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET PERISCOLAIRE

Espace Culturel
Allée Charles-Frédéric Gerhardt
Tél : 03 90 29 35 20

HORAIRES DE LA POSTE

Lundi FERME
Du mardi au vendredi : 9h00-11h30
Samedi : 9h00-12h00

SAPEURS-POMPIERS

Tél. Fixe : 18
Tél. portable 112

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

Tél : 03 88 78 20 19

ORDURES MENAGERES

Communauté de Communes «Les Châteaux»
Mairie d'Osthoffen
Tél : 03 88 96 00 86
Courriel : c.c.leschateaux@evc.net
Site internet : www.cc-leschateaux.fr
Collecte : le vendredi
Semaine impaire : collecte du verre et papier-plastique

DECHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim
Tél : 03 88 59 55 37
Ouverture :
Mercredi et Samedi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Jean-Yves KLING
Presbytère Catholique 18 rue de l'Eglise 67810 Holtzheim
Tél : 03 88 78 06 61
Courriel : paroisse-catho@wanadoo.fr

Paroisse protestante
Presbytère Protestant 67120 Kolbsheim
Tél : 03 88 96 00 33

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

Ecole Maternelle
Allée Charles-Frédéric Gerhardt - Tél : 03 88 96 50 99
Courriel : ecole.maternelle.hang@estvideo.fr

Ecole Primaire
4 rue du 14 Juillet – Tél : 03 88 96 50 90
Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr

Collège Paul Wernert
4 rue du Collège 67204 ACHENHEIM - Tél : 03 88 96 02 42
Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

SANTE

Groupe Médical
19 rue des Fleurs – Tél : 03 88 96 00 77

Dr Paradis :
Lundi, mercredi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00

Dr Weil :
Lundi, mercredi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00

Dr Westerfeld
Lundi, mercredi, samedi de 8h00 à 12h00
Mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00

Dentiste

M. Bruno GOSCH
9a rue du 14 Juillet – Tél : 03 88 96 50 31

Kinésithérapeute

M. Gil DUPLESSIX
9, rue de la Gare – Tél : 03 90 64 86 03

INFIRMIERES A DOMICILE

Mmes Berger & Fink
55 rue Principale – 67112 Breuschwickersheim - Tél : 03 88 96 57 17

Mmes Chipot & Helfrich
6 rue de l'Eglise – 67810 Holtzheim - Tél: 03 88 76 19 56

Mme Schmidt
2 rue des Bouleaux 67810 Holtzheim - Tél : 03 88 78 15 10

ASSISTANTES SOCIALES

Mme Schmitt
Mairie de Wolfisheim - 03 88 78 14 19

Mme Beron
Maison du Conseil Général de Molsheim - 03 88 04 80 00